

TAUX DE L'ABONNEMENT:

Pour douze mois..... 2.00
 Pour six mois..... 1.00
 PAYABLES D'AVANCE.

Le Journal paraît les MARDI, JEUDI et SAMEDI de chaque semaine. On ne peut s'y abonner pour moins de six mois. Dans le cas des abonnements pour un temps indéfini, le retrait n'a lieu que sur avis donné à l'administration au moins un mois avant l'échéance du semestre courant, et après avoir soldé son compte.
 On s'abonne directement aux bureaux du Journal, Haute-Ville, près de l'Archevêché.

LE JOURNAL DE QUÉBEC,

Politique, Commercial, Industriel et Littéraire.

L'éditeur-proprétaire, A. COTÉ, à qui toutes correspondances lettres, etc., doivent être adressées franco.

TAUX DES ANNONCES

Six lignes..... 0.50
 Au-dessus de six lignes et pas plus de dix..... 0.60
 Pour chaque ligne au-dessus de dix lignes..... 0.05
 Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.
 Les annonces déposées jusqu'à 11 heures du jour de la publication paraissent le même jour.

NOUVELLES D'ITALIE.

Voici comment le Monde de Paris résume ses lettres de Naples du 20 juin :

« Notre correspondant nous disait dans sa dernière lettre que de nombreuses arrestations avaient encore eu lieu à Naples. Il nous dit aujourd'hui qu'il en a de nouvelles à nous annoncer. Des mandats d'arrêt ont été lancés contre le prince d'Acquaviva, le marquis de Castelpetrosi, Mgr. Errichelli, chanoine de la cathédrale; Mgr. de Ruggiero, chanoine de la chapelle palatine de Naples; Mme Sophie Medici, qui demeure dans le même palais que le chevalier Quattromani, et contre le duc de Caracciolo de Brzenzo.

Fort heureusement la plupart de ces honnêtes citoyens, avertis à l'avance par des amis, ont pu échapper aux recherches des sbires piémontais et gagner les frontières, comme l'avait déjà fait la semaine précédente le général Antonelli, un des officiers supérieurs les plus distingués de l'armée napolitaine.

L'octave du Corpus Domini a été fêtée cette année dans notre ville avec une piété extraordinaire; la population a saisi cette occasion pour protester contre les violences du gouvernement piémontais à l'égard de l'Eglise et de ses ministres. La petite ville de Torre del Greco s'est distinguée entre toutes, ses rues étaient littéralement couvertes de fleurs et ses maisons ornées de drapeaux; des reposoirs riches et splendides s'élevaient dans plusieurs quartiers de la ville; mais ce qui a le plus étonné notre correspondant, et qui faisait un effet surprenant, ce sont diverses fontaines monumentales d'un goût exquis construites en orail, que les pêcheurs de la localité avaient élevées pour la circonstance.

Enfin, le dernier jour de l'octave, il y a eu une illumination féérique qui dépasse tout ce que l'on peut imaginer. Ce qu'il y a encore de plus admirable, c'est que la municipalité ayant refusé de prendre part aux dépenses, comme c'était l'usage, la population a dû faire elle-même les frais de cette fête. A San-Giovanni, à Tedeuco la même manifestation religieuse a eu lieu; mais dans cette localité, le municipal était à la tête de l'organisation, ce qui fait jeter les hauts cris à nos journaux révolutionnaires.

Le prêtre passagier Santagnello, ancien chanoine, qui s'est donné corps et âme à la Révolution et qui a été nommé, en récompense de ses services, directeur de l'église interdite de Saint-François de Paule, jadis basilique royale et couvent des Minimes, vient de faire jouer au théâtre de San-Carlo une tragédie qui a été vivement applaudie par les frères et amis. Des affiches monstres, placardées sur tous les murs de la ville, ont annoncé huit jours à l'avance cette nouvelle pièce, au grand scandale de l'immense majorité de la population napolitaine.

Notre correspondant ne peut cette fois nous donner des nouvelles de la réaction. Depuis deux jours, nos courriers des provinces ont retenu, et la même chose était arrivée à plusieurs de ses amis. Sans doute, le gouvernement aura voulu cacher quelques nouvelles qui n'étaient pas à son avantage.

Le procès de la princesse Barberini est définitivement fixé pour le 26 ou le 27 au plus tard.

Le journal la *Compagna del Popolo* a publié sur ce procès un article signé : La Cecilia, un des plus célèbres avocats de Naples. Cet article a fait une très-grande sensation.

On dit que le décret d'expulsion de tous les moines et religieux qui sont encore dans leurs couvents doit être signé incessamment à Turin par Victor-Emmanuel.

En attendant la promulgation de ce décret les sbires piémontais se sont rendus au couvent de San Pasquale, à Chiaia, pour intimenter l'ordre aux religieux de quitter leur paisible retraite. Ceux-ci ont réclamé la protection de la princesse de Syracuse, qui a écrit au Roi lui-même pour obtenir la révocation de cet ordre. On lui a répondu que la mesure est générale et qu'elle doit être exécutée. A la réception de cette réponse, la pieuse princesse a offert généreusement son palais aux religieux expulsés.

Feuilleton du Journal de Québec

DU 21 JUILLET 1863.

Château du Bec-Vauquelin

(Suite)

D'un bond Paul se mit droit sur les genoux du comte, lui jeta les bras autour du cou et tâta dans tous les sens.

— Je crois sentir quelque chose de dur, dit-il ensuite d'un ton grave. Après tout, ça m'est égal que j'aie apporté ici la petite Louise; moi je l'aime déjà, beaucoup, beaucoup, et je serai toujours pour elle un bon petit frère.

— Le ciel l'entende et te bénisse, enfant ! s'écria le comte à qui ces paroles rappelaient tout à coup le véritable frère de Louise. Elle sera certes plus heureuse d'être la sœur, la fille de Gervais et de Suzanne que d'être celle de...

— Monseigneur ! se hâta d'interrompre la fermière.

— Vous avez raison, excellente femme, je ne dois pas me trahir. Et cependant, croyez-moi, cet enfant, si on le lui enjoint, ne dirait rien de mon séjour dans ce château. J'ai la plus entière confiance en lui... Ecoute, Paul, si quelqu'un apprendrait par toi qu'un homme a été ici dans cette maison et y a apporté la petite Louise,

(1) Voir le numéro du 18 juillet.

Angleterre.

Le gouvernement vient de communiquer au Parlement le document suivant relatif aux îles Ioniennes et la Grèce :

Protocole de la conférence tenue au Foreign-Office le 26 juin 1863.

« Sont présents : les plénipotentiaires de France, de Grande-Bretagne et de Russie.

« Après avoir signé le protocole du 5 de ce mois relatif aux arrangements à prendre afin de faciliter l'accession du prince Guillaume au trône des Hellènes, les plénipotentiaires de France, de Grande-Bretagne et de Russie ont jugé nécessaire d'enregistrer l'arrangement intervenu entre leurs cours sur les deux points suivants :

1. En ce qui concerne la garantie de l'existence politique et des frontières du royaume de Grèce, les trois puissances protectrices maintiendront simplement les termes dans lesquels elle est formulée par l'article 4 de la convention du 7 mai 1832.

2. Il est convenu que les îles Ioniennes seront comprises dans cette garantie, lorsque leur union au royaume de Grèce aura obtenu l'assentiment des parties intéressées.

3. En ce qui concerne les obligations financières que la Grèce a contractées envers les puissances protectrices en raison de l'emprunt conclu en vertu de l'article 12 de la convention du 7 mai 1832, il est entendu que les cours de France, de Grande-Bretagne et de Russie veilleront de concert sur la stricte exécution de l'engagement proposé à Athènes par les représentants des trois puissances et accepté par le gouvernement grec avec le concours des Chambres, au mois de juin 1860.

4. Les représentants des trois puissances en Grèce recevront dans ce but des instructions préparées dans le même esprit pour régler leur conduite.

5. Les trois cours se communiqueront réciproquement ces instructions destinées à protéger leurs intérêts pour l'union de leurs efforts.

Baron Gros, Russell, Brunnow.

CHAMBRE DES LORDS.

Séance du 30 juin.

LORD RUSSELL annonce, en réponse à une demande de lord Stratheden, que l'ambassadeur de France lui a fait visite au Foreign-Office avant la séance et lui a dit que, contrairement aux rumeurs qui circulent, il n'avait pas reçu de son gouvernement l'ordre de montrer au gouvernement anglais une communication relative à l'Amérique.

Le ministre annonce ensuite, en réponse à une interpellation du comte de Shaftesbury, qu'il a reçu avis que le général Mouravieff a institué une amende pour les dames polonaises qui porteraient le deuil; mais le renseignement n'ajoute pas que les dames qui ne paieraient pas l'amende seraient punies du kout.

LORD DERBY critique la politique suivie par l'Angleterre à l'égard des îles Ioniennes et surtout l'abandon de Corfou. L'honorable membre pense que la cession de ces îles ne sera ni avantageuse à l'Angleterre, ni profitable aux îles Ioniennes, ni propre à ramener l'harmonie dans les arrangements européens.

LORD RUSSELL exprime l'opinion que le monde aura gré à l'Angleterre de n'avoir consulté dans cette question que le désir et le bonheur du peuple des îles Ioniennes, et dit que la question de la cession n'a été résolue qu'après de longues délibérations. Le désir d'annexion, a-t-il le ministre, n'est que naturel; il a été exprimé depuis longtemps tant par les insulaires que par les Grecs et a fait l'objet d'une communication de la part du ministre de Grèce en Angleterre. Sans vouloir abaisser l'importance de la position militaire de Corfou, je dirai que nous avons assez de stations éloignées à défendre, qu'en temps de guerre le pays trouvera plus d'avantages à n'avoir dans la Méditerranée qu'une seule grande et puissante station.

Il sera nécessaire, avant que l'Angleterre renonce au protectorat des îles Ioniennes, de consulter les puissances, et c'est dans ce but que nous avons l'intention de convoquer à une conférence les puissances qui ont pris part à la combinaison existante. Nous ne nous attendons à aucune difficulté, mais en supposant qu'il en surgisse, je dirai que rien n'a été fait

jusqu'à présent qui engage le prince Guillaume, le peuple des îles Ioniennes ou les États protecteurs. Tout ce que l'Angleterre perdrait à l'affaire, c'est une somme de quatre mille livres par an, et l'on ne jugera pas que ce soit là un grand sacrifice si à cet prix on peut assurer le bonheur et la prospérité de la Grèce.

LORD STRATFORD DE REDCLIFFE dit qu'il doute que la cession des îles Ioniennes soit avantageuse aux Grecs et qu'il est convaincu que cette cession diminuera l'influence de l'Angleterre en Orient.

La suite de la séance ne présente pas d'intérêt pour l'étranger.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 30 juin.

M. ROEBUCK propose à la Chambre de voter une Adresse à la Reine pour lui demander d'entamer des négociations avec les grandes puissances de l'Europe, afin d'obtenir leur concours pour la reconnaissance des États Confédérés de l'Amérique. L'honorable membre exprime le désir que l'indépendance des États-Confédérés soit reconnue; d'abord, dit-il, parce qu'ils ont revendiqué leur droit à l'indépendance en résistant au Nord, en conquérant le Nord et en retournant le cours de l'invasion; en second lieu, parce que l'Angleterre a intérêt à reconnaître cette indépendance.

Il s'agit de décider si le moment de reconnaître cette indépendance est arrivé. Je prétends que oui, mais tout ce que je demande, c'est que le gouvernement entame des négociations avec les grandes puissances, pour qu'elles s'associent à nous pour obtenir la reconnaissance de cette indépendance. Quand je dis les grandes puissances j'entends surtout la France. (Hilarité.) Autre puissance, la Russie, elle ne possède une flotte dont nous devrions nous occuper, et nous savons que la Russie n'est pas en position en ce moment de faire quelque chose. La France est donc la seule puissance avec laquelle nous devrions nous entendre, et la France et l'Angleterre reconnaissent le Sud, c'est la fin de la guerre. (Reclamez !)

Je suis obligé ici de parler en quelque sorte de moi-même, et j'espère que la Chambre me permettra de le faire. (Reclamez !)

Je pourrais dire ainsi ce que je sais des intentions du grand souverain de la France et ce que je suis autorisé à communiquer à la Chambre. (Reclamez !)

Je déclarerai donc que l'Empereur des Français m'a dit, et il m'a autorisé à répéter ici ses paroles : « Dès que j'ai appris que de fausses rumeurs circulaient en Angleterre, j'ai donné à mon ambassadeur des instructions pour les démentir. Bien plus, je l'ai chargé de dire que mon opinion n'est pas exactement ce qu'elle était précédemment, parce qu'elle est plus que jamais en faveur de la reconnaissance du Sud. Je lui ai dit aussi de faire connaître au gouvernement britannique ma pensée et mes desirs sur cette question et de lui demander de nouveau s'il est disposé à se joindre à moi pour cette reconnaissance. » (Reclamez !)

Je déclare qu'il n'y a pas d'erreur et que voilà ce que l'Empereur des Français m'a dit. Il m'a dit que ses instructions avaient été adressées au baron Gros. Prétendre aujourd'hui que le gouvernement britannique ne sait pas ces choses, c'est employer une échappatoire diplomatique, c'est ne pas rester dans la vérité, et je ne pense pas que le monde mettra ma parole en doute.

J'ai dit à S. M. : « V. M. peut faire une demande formelle à l'Angleterre. » L'Empereur m'a arrêté et m'a répondu : « Non, je ne puis pas faire cela, et je vous dirai pourquoi. Il y a quelques mois j'ai adressé à l'Angleterre une demande formelle. L'Angleterre a envoyé ma dépêche en Amérique. (Reclamez !)

Cette dépêche, étant parvenue dans les mains de M. Wardlaw, a été montrée à mon ambassadeur à Washington. Elle m'est ensuite revenue, et je trouve que j'ai été maltraité par une telle façon d'agir. (Bruyants applaudissements des sièges de l'opposition.) Je ne puis, a ajouté l'Empereur, me soumettre au danger d'être encore traité de même. (Reclamez !)

Je ne puis, a-t-il dit, me soumettre au danger d'être encore traité de même. (Reclamez !)

Je veux citer les paroles de l'Empereur : « Je n'ai décidé d'agir en tout avec l'Angleterre, et surtout en ce qui concerne l'Amérique. » (Reclamez !)

Je demanderai maintenant si le gouvernement peut ne pas savoir tout cela ? Je ne le pense pas.

Je veux encore citer d'autres paroles de S. M. l'Empereur des Français. Les voici et elles sont très-remarquables : « J'ai peur de l'hiver prochain à cause de la population manufacturière. » (Reclamez !)

Jusqu'ici les ouvriers du Lancashire ont souffert leurs misères avec une patience et une force d'âme admirables. Ils ont pensé que les misères qu'ils subissent ne pouvaient pas être attribuées à la conduite du gouvernement; que ces misères étaient véritables. Mais s'il est vrai que l'origine de ces misères n'est pas l'œuvre du gouvernement, ces ouvriers ne viendront-ils pas à penser que la continuation de ces misères peut être l'œuvre du gouvernement de leur pays ? (Reclamez !)

Leur patience est à bout; le gouvernement n'étant pas à blâmer, ne persistera pas lorsqu'ils jugeront, comme ils le jugent maintenant, que la continuation de leurs souffrances est le résultat des fautes du gouvernement. (Applaudissements.) J'ai reçu aujourd'hui du Lancashire des lettres qui disent que dans treize des grandes villes il y a eu de nombreux meetings en faveur de la reconnaissance du Sud, que les résolutions ont été votées à d'immenses majorités de dix voix contre une et qu'il n'y aura pas de fin aux pétitions qui seront adressées au Parlement sur la question de l'Amérique.

L'orateur engage vivement la Chambre, en terminant son discours, à voter la proposition.

LORD MONTAGU propose comme amendement que la Chambre déclare qu'elle désire que le gouvernement maintienne la neutralité pendant la lutte en Amérique. L'orateur développe les trois propositions suivantes :

1^{re} Que l'Angleterre n'a pas le droit, dans les circonstances actuelles, de reconnaître l'indépendance des États du Sud ni d'intervenir en aucune façon ;

2^{de} Que cette reconnaissance impliquerait l'Angleterre dans des alliances de nature à amener des différends avec ses alliés ;

3^{de} Que cette intervention serait impolitique et défavorable aux intérêts de l'Angleterre, sans amener la fin de la guerre.

M. C. CLIFFORD blâme l'attitude actuelle de l'Amérique du Nord et appuie la proposition.

LE CHANCELLIER DE L'ÉCHEQUIER dit que la Chambre doit discuter la question agitée sans parler de ce que peuvent exiger ou ne pas exiger les intérêts de l'Angleterre, si elle ne veut pas qu'on accuse le Parlement britannique de faire de la politique égoïste et partialité. Le pays est convaincu, d'après le ministre, que le rétablissement de l'Union américaine par la force est impraticable et que l'émancipation des noirs ne peut être légitimement résolue par l'effusion du sang. Le gouvernement anglais désire vivement la fin de la lutte, mais ce n'est pas la reconnaissance du Sud qui décidera de la cessation des hostilités. La reconnaissance du Sud produirait une réaction dans le Nord. J'ai plus de confiance dans l'influence de l'opinion publique, dit le chancelier de l'Échiquier, que dans l'action diplomatique, surtout de la part de ceux qui peuvent être soupçonnés d'être sous le poids des motifs égoïstes.

M. W. FORSTER appuie l'amendement. Il est d'avis qu'une reconnaissance serait prématurée, et qu'une reconnaissance prématurée serait une violation de neutralité qui fournirait un casus belli au Nord, si son gouvernement désirait en faire usage. La motion de M. Roebuck, d'après l'orateur, est une proposition d'intervention; le résultat d'une telle motion serait de provoquer une guerre civile compliquée, d'envenimer davantage les hostilités et de voter le pays pendant des siècles à l'anarchie.

LORD R. CECIL dit qu'il est du devoir de l'Angleterre d'intervenir parce que deux grandes actions sont d'opinion que la lutte américaine est sans espoir d'aboutir.

M. URQUHART croit que la guerre d'Amérique est plus propre que tout autre événement à abolir l'esclavage et dit que la production du coton ne sera jamais sûre aussi longtemps que l'esclavage existera. L'Angleterre a intérêt, d'après lui, à ce que le coton soit produit plutôt par des populations libres que par des esclaves.

Le comte de Shaftesbury dit qu'il est du devoir de l'Angleterre d'intervenir parce que deux grandes actions sont d'opinion que la lutte américaine est sans espoir d'aboutir.

M. URQUHART croit que la guerre d'Amérique est plus propre que tout autre événement à abolir l'esclavage et dit que la production du coton ne sera jamais sûre aussi longtemps que l'esclavage existera. L'Angleterre a intérêt, d'après lui, à ce que le coton soit produit plutôt par des populations libres que par des esclaves.

Le comte de Shaftesbury dit qu'il est du devoir de l'Angleterre d'intervenir parce que deux grandes actions sont d'opinion que la lutte américaine est sans espoir d'aboutir.

M. URQUHART croit que la guerre d'Amérique est plus propre que tout autre événement à abolir l'esclavage et dit que la production du coton ne sera jamais sûre aussi longtemps que l'esclavage existera. L'Angleterre a intérêt, d'après lui, à ce que le coton soit produit plutôt par des populations libres que par des esclaves.

Le comte de Shaftesbury dit qu'il est du devoir de l'Angleterre d'intervenir parce que deux grandes actions sont d'opinion que la lutte américaine est sans espoir d'aboutir.

M. URQUHART croit que la guerre d'Amérique est plus propre que tout autre événement à abolir l'esclavage et dit que la production du coton ne sera jamais sûre aussi longtemps que l'esclavage existera. L'Angleterre a intérêt, d'après lui, à ce que le coton soit produit plutôt par des populations libres que par des esclaves.

Le comte de Shaftesbury dit qu'il est du devoir de l'Angleterre d'intervenir parce que deux grandes actions sont d'opinion que la lutte américaine est sans espoir d'aboutir.

M. URQUHART croit que la guerre d'Amérique est plus propre que tout autre événement à abolir l'esclavage et dit que la production du coton ne sera jamais sûre aussi longtemps que l'esclavage existera. L'Angleterre a intérêt, d'après lui, à ce que le coton soit produit plutôt par des populations libres que par des esclaves.

Le comte de Shaftesbury dit qu'il est du devoir de l'Angleterre d'intervenir parce que deux grandes actions sont d'opinion que la lutte américaine est sans espoir d'aboutir.

Quant au côté politique, plus j'étudie cette guerre, dit l'orateur, plus je considère comme improbable que les États-Unis deviennent jamais deux républiques séparées. Si une séparation survient, les intérêts, les sympathies et les nécessités, peut-être l'ambition de tout le continent, seraient tels que les États se réuniraient de nouveau sous un gouvernement central, et ce gouvernement pourrait se trouver dans le Sud.

L'orateur, après s'être élevé longuement en suite contre l'institution de l'esclavage et avoir fait ressortir les excellentes institutions du Nord de l'Amérique, dit qu'il est impossible que ce soit contre le York que l'Angleterre jette tout le poids de son hostilité.

M. WYNDHAM propose l'ajournement de la discussion.

SIR G. GREY. Je dirai d'abord que tout ce que l'honorable membre pour Sheffield a déclaré ce soir est en désaccord avec les informations que le gouvernement de S. M. possède et avec les communications qu'il a reçues du gouvernement de France. (Reclamez !)

Je ne puis qu'ajouter qu'il m'est absolument impossible d'expliquer la contradiction qui existe entre les déclarations de l'honorable membre pour Sheffield et le fait que le gouvernement de la Reine n'a reçu aucune communication qui s'y rapporte.

Quant à la dépêche de l'Empereur relative à la proposition d'une médiation entre les parties en lutte en Amérique, elle a été communiquée par lord Russell à lord Lyons afin que celui-ci, en sa qualité de représentant de l'Angleterre à Washington, fût au courant de ce qui se passait en Europe relativement à une affaire dans laquelle l'Angleterre était intéressée. Lord Lyons joint de l'estime du gouvernement des États-Unis auprès duquel il est accrédité, et je suis sûr que dans chacun de ses actes il ne se rendrait coupable de rien qui ressemblerait à un abus de confiance envers le gouvernement de France ou de tout autre pays étranger. (Reclamez !)

LORD R. CECIL dit que lord Lyons n'a rien pu faire que d'après les instructions du ministre des affaires étrangères qui lui a envoyé ses ordres.

La suite de la discussion est ajournée à jeudi.

La séance est levée.

La Chambre des communes, dans sa séance du 1^{er}, a voté, à la majorité de 110 voix contre 75, un bill ayant pour effet d'introduire en Angleterre le système décimal et métrique des poids et mesures, de manière à les faire correspondre avec ceux des autres pays. Le projet de loi, qui doit encore subir l'épreuve d'une troisième discussion, serait mis en vigueur en 1866.

Londres, 27 juin.

La cour d'Angleterre a décliné quitté le deuil, et depuis longtemps la saison de Londres n'avait été aussi brillante. Le prince et la princesse de Galles vont de fête en fête. Il y a trois jours, ils donnaient à dîner; avant hier, ils dînaient et dansaient chez la comtesse de Derby; hier, un bal leur était offert par les officiers de la garde dans le palais de l'Exposition universelle.

La Société royale de géographie à Londres a donné lundi une grande fête à deux voyageurs qui seront désormais célèbres, les capitaines Speke et Grant, auxquels le monde doit la découverte récente des sources du Nil. Le Times ne craint pas de dire que le succès de ces deux géographes équivalait de nos jours, — alors qu'il n'y a plus d'hémisphère à découvrir, — à celui de Christophe Colomb découvrant l'Amérique. Il est au moins vrai de dire que le mystère des sources du Nil, qui sont enfin découvertes, a occupé plus longtemps les naturalistes que celui du nouveau monde.

Speke et Grant et leurs compagnons sont d'abord partis de Zanzibar, et après avoir traversé les terrains bas et pestilentiels qui bordent la côte et s'avancent au loin dans les terres, ils ont rencontré un plateau comparativement sain mais aride, situé au-delà des montagnes de Rubeko. Ils ont ensuite atteint, après une marche de plusieurs journées la localité de Kasek, précédant relais de Burton

et de Speke, à 5 degrés de latitude sud et 33 degrés de longitude est. De là ils ont fait quelques excursions après lesquelles ils ont été forcés de revenir à Kasek, soit pour des motifs de santé, soit pour s'approvisionner de temps en temps traversées par des caravanes de marchands arabes.

Obligés parfois d'avoir recours à la force, d'autres fois à la ruse, pour traverser un pays qui est habité par des peuples hostiles entre eux, Speke et ses compagnons ont pénétré, après bien des difficultés, dans le royaume de Karagwé. Au sujet du caractère et des habitudes de ce peuple le capitaine s'exprime avec admiration. Ce peuple représenterait, en effet, le type le plus élevé de la race nègre, à en juger par le témoignage de Speke dont les opinions sur ses qualités, son intelligence et ses vices seraient remarquables. On rencontre chez ce peuple des signes de son retour et de son donner la main en s'abordant qui dénotent un degré de civilisation avancé. Son langage qui diffère totalement de celui des tribus du Nord, achève d'en faire une race à part.

Les explorations des capitaines Speke et Grant ont établi d'une manière irrécusable que le Nil sort du grand lac Nyanza, sur la côte septentrionale, et précisément sous la ligne. Ce lac est alimenté par un large cours d'eau et par un certain nombre de ruisseaux, qui tous affluent du côté de l'ouest et descendent paraboliquement des montagnes. Entre sa source et Gondokoro, à la latitude de cinq degrés nord, le Nil fait diverses courbes en se dirigeant vers l'occident et forme diverses estuaries que Speke a vues ou dont il a soupçonné l'existence à la suite de la constatation de notables changements de niveau. L'habile explorateur met hors de doute que le Nil est navigable sur une grande partie de son parcours, entre les estuaries.

Il reste à examiner le côté utile de la découverte. Jusqu'à présent, il serait difficile de dire si les peuples civilisés pourront jamais se frayer une route sûre vers le royaume de Karagwé pour trafiquer avec les habitants de ce pays des ressources minérales et autres qu'il possède sans doute. On ne doit pas perdre de vue que Speke et ses compagnons n'y sont parvenus qu'après avoir surmonté bien des obstacles et des dangers.

L'avenir seul décidera de cette question, mais en attendant, les naturalistes se félicitent de ce que la science est parvenue, sans perte d'hommes et à peu de frais, à acquérir d'importantes notions sur cette partie du globe dont on ne savait encore que fort peu de chose jusqu'ici, et cette découverte fournira de nouveaux matériaux pour les études sur la nature humaine.

Fin de l'Émeute.

Sous ce titre, on lit dans le *Courrier des États-Unis* du 17 juillet :

« Ce n'est certes pas la faute du parti républicain si, au lieu d'avoir à constater le retour à peu près complet de la tranquillité, nous n'avons pas à enregistrer aujourd'hui une recrudescence d'exaspération populaire. Il semble qu'on ait pris à tâche, dans certaines sphères, de redoubler de provocations, à mesure que l'avis de la suspension du tirage au sort calmait les esprits. On eût voulu sans doute pousser la foule à de nouveaux excès, pour acquiescer prétexté à l'établissement d'un régime militaire en permanence. Les succès obtenus par la modération mêlée de fermeté du gouverneur Seymour a déjoué ce calcul, en même temps qu'il a constaté d'une manière non équivoque que le mobile essentiel du mouvement était bien la question de conscription.

Le dépit causé par ce dénouement va si loin, que les journaux républicains accusent presque M. Seymour d'avoir pactisé avec les émeutiers, parce qu'il est parvenu à les calmer. On lui reproche amèrement le langage conciliant à l'égard duquel il a ramené l'ordre et arrêté l'effusion du sang, comme si le premier devoir d'un magistrat civil n'était pas avant tout de couper court aux troubles publics. On laisse en outre fort clairement entendre que les engagements pris par le gouverneur seront répudiés à Washington et que le tirage au sort sera incessamment repris.

ras doublé ce capital, et de la sorte les enfants et le mien profiteront également de la prévoyance de leurs pères. Quand Louise atteindra l'âge de vingt et un ans, tu lui dévoileras le secret de sa naissance en lui laissant le choix du nom qu'elle veut porter... Je prendrai mes mesures en conséquence et te remettrai un écrit constatant tout ceci, outre le portrait en miniature de M^{me} de Romé et le mien qui se trouvent avec les diamants. De cette façon, notre fille ne doutera point de la véracité de tes assertions, et elle possédera du moins un jour l'image de ses parents infortunés... Pour le reste, je me confie à la Providence ! Elle t'accordera courage et santé pour mener à bien ces grands devoirs. Encore une recommandation : je t'ai défendu de révéler à mon fils la naissance de Louise avant de la lui avoir révélée à elle-même.

Ce n'est pas à dire que si, repentant et malheureux, il venait te demander secours tu devrais le repousser. Non, accueille-le, au contraire ; dis-lui que son père lui a pardonné avant de mourir, et remets-lui ce titre caché jusqu'ici dans la doublure de mon habit. C'est la reconnaissance d'une somme de cent mille livres déposée par moi chez M. Lelong, notaire à Paris, lequel je tiens pour un très-honnête homme. Ce notaire rendra au porteur de ce papier et sur sa seule vue la somme en question. Si tu apprends que mon fils a succédé avant la majorité de sa mère, ce second capital, appartenant à celle-ci en entier, comme de juste...

(A continuer.) M^{me} BETSY BELPAIN.

ras doublé ce capital, et de la sorte les enfants et le mien profiteront également de la prévoyance de leurs pères. Quand Louise atteindra l'âge de vingt et un ans, tu lui dévoileras le secret de sa naissance en lui laissant le choix du nom qu'elle veut porter... Je prendrai mes mesures en conséquence et te remettrai un écrit constatant tout ceci, outre le portrait en miniature de M^{me} de Romé et le mien qui se trouvent avec les diamants. De cette façon, notre fille ne doutera point de la véracité de tes assertions, et elle possédera du moins un jour l'image de ses parents infortunés... Pour le reste, je me confie à la Providence ! Elle t'accordera courage et santé pour mener à bien ces grands devoirs. Encore une recommandation : je t'ai défendu de révéler à mon fils la naissance de Louise avant de la lui avoir révélée à elle-même.

Ce n'est pas à dire que si, repentant et malheureux, il venait te demander secours tu devrais le repousser. Non, accueille-le, au contraire ; dis-lui que son père lui a pardonné avant de mourir, et remets-lui ce titre caché jusqu'ici dans la doublure de mon habit. C'est la reconnaissance d'une somme de cent mille livres déposée par moi chez M. Lelong, notaire à Paris, lequel je tiens pour un très-honnête homme. Ce notaire rendra au porteur de ce papier et sur sa seule vue la somme en question. Si tu apprends que mon fils a succédé avant la majorité de sa mère, ce second capital, appartenant à celle-ci en entier, comme de juste...

(A continuer.) M^{me} BETSY BELPAIN.

» Nous n'ignorons pas quelle force les succès remportés sur le Sud donnent en ce moment à l'administration de Washington. L'application sans ménagements de la conscription serait néanmoins une épreuve que nous ne lui conseillons pas de tenter. A la secousse produite dans presque tout le pays par le soulèvement accidentel de New-York, M. Lincoln et ses conseillers peuvent voir quelles sont les dispositions secrètes du peuple et combien peu de chose il faudrait pour changer les échauffourées qui viennent d'éclater avec une si remarquable spontanéité, en un bel et bon mouvement révolutionnaire.

» L'éméute a eu ses excès, même ses attentats; mais quelque effort que l'on fasse pour la présenter comme l'œuvre de quelques pillards, elle porte dans l'ensemble de ses actes un cachet de passion politique impossible à méconnaître. C'est la haine des républicains qui a dirigé la main des incendiaires, c'est l'irritation causée par les malheurs de la lutte abolitionniste qui a poussé au massacre des noirs. Pour quiconque sait déceler la signification des événements, la lassitude de la guerre est au fond des cruautés et terribles représailles exercées pendant ces trois jours contre ceux que la prévention populaire en regard comme les auteurs et comme les objets.

» Les faits de pillage, de vol individuel, d'attaques contre les passants inoffensifs que l'on met en relief avec une indignation exagérée à dessein, pour en faire l'unique point de mire de l'opinion publique, n'ont été que secondaires; il est aisé de le reconnaître aujourd'hui. En suivant l'itinéraire parcouru par la foule dans ses pérégrinations dévastatrices, on voit que la rancune non la cupidité l'a constamment guidée dans ses excès. Toutes les maisons attaquées dans les quartiers riches appartenaient à des républicains notoires, fonctionnaires du gouvernement pour la plupart. Sauf ces points désignés à leurs ressentiments, les émeutiers ont respecté les centaines d'opulentes résidences, entre lesquelles ils n'auraient eu qu'à choisir leur butin. Dans le bas de la ville leur conduite est plus significative encore; c'est exclusivement aux misérables masures habitées par les noirs qu'ils s'en prennent, laissant intacts les magasins bondés de marchandises de toute sorte, livrés à leur merci.

» La justification des désordres dont nous venons d'être les témoins, l'apologie des scènes qui ont à la fois déshonoré New-York, sont bien loin de notre pensée. Mais nous avons cru ces observations rétrospectives utiles pour préciser l'origine et la portée réelles d'un mouvement qu'on peut affecter de dédaigner maintenant qu'il est arrêté, mais dont il serait dangereux de provoquer le retour.

CANADA.

QUÉBEC, 21 JUILLET 1863.

Le gouvernement vient de faire d'importants changements dans le personnel de la judicature. M. le juge en chef McLean a laissé la présidence de la Cour du Banc de la Reine pour celle de la Cour des Erreurs et des Appels; M. le juge en chef Draper, la présidence des Plaidoyers Communs, pour celle du Banc de la Reine; M. le juge Richards, devient le juge en chef des Plaidoyers Communs, et M. John Wilson, de London, remplace M. Richards, comme juge poine dans la cour des Plaidoyers Communs.

Le *Leader* donne à entendre que M. le juge en chef McLean a consenti à ce changement, en ce qui le concerne, que parce que le premier ministre l'a menacé de le déposer si, au lieu d'aider d'un mécanisme parlementaire qui est encore à créer.

Le même journal trouve des paroles de blâme contre M. John Wilson, qui prend une place de juge, au moment même où il vient d'accepter le mandat de Conseiller Législatif du collège électoral de Ste. Claire. Ce collègue est malheureux, car voilà déjà deux de ses représentants qui, en quelques semaines, l'ont abandonné dans leur intérêt purement personnel, après avoir promis de le servir avec fidélité.

M. Malcolm Cameron a été nommé imprimeur de la Reine, juste au moment où il menaçait de se jeter dans l'opposition.

M. Wilson fut le président de la commission d'Outaouais, et l'on sait comme il travailla! Le collège de Sainte-Claire fut sa récompense honorifique, et la commission de juge son salaire matériel.

Du reste, tous s'accordent à reconnaître des connaissances légales et des aptitudes judiciaires dans M. John Wilson, qui voulut mais ne put jamais jouer un rôle politique dans la chambre, malgré les recommandations de M. Hincks auprès de son parti.

Le *Leader* trouve encore mal que le cabinet fasse autant de nominations importantes sans nécessité entre l'élection générale et l'ouverture de la session, c'est-à-dire avant que la chambre ait prononcé entre lui et l'opposition. Cette observation est d'autant plus raisonnable qu'à l'horizon de la politique flottent des nuages sinistres et pleins de tempêtes.

Quelques feuilles ministérielles réclament contre le ton impérieux avec lequel le *Globe*, le journal de M. Brown, leur commande le silence à l'endroit de la présidence de la chambre.

M. Brown ne parle avec autant d'autorité que parce que M. J. S. Macdonald lui a certainement offert le *speakership*.

Le premier ministre n'a-t-il pas fait connaître la chose aux électeurs de Toronto, dans la dernière élection? L'on ajoute même qu'il a dit qu'il s'était assuré d'un nombre de voix suffisant pour faire élire le député d'Oxford.

Allons, tout va donc être couleur de rose pour cet homme qui se réveille un jour étonné de se trouver premier ministre, et qui prit au sérieux un rôle pour lequel la providence, il l'avouera lui-même, ne l'a jamais fait.

De par M. J. S. Macdonald, M. Brown deviendrait donc à la fois l'arbitre du cabinet et celui du Bas-Canada.

QUI SERA LE CHEF DE L'OPPOSITION.

Voilà une question qui occupe toute la presse ministérielle, le cabinet et tous ses

amis, gros et petits. La première fait des efforts inouïs pour prouver qu'il n'y a pas d'union possible entre M. Scotte et l'opposition; que M. Scotte ne peut se compromettre au point d'accepter la direction du parti libéral-conservateur; que MM. Cartier et Cauchon sont impossibles comme chefs, et que, conséquemment, l'opposition est impuissante.

L'on vous arrête au coin des rues et l'on vous dit d'un air grave: « Qui a-t-on choisi pour chef? C'est chose qui peut se dire. Pensez-vous que l'opposition donne un *fair trial* au cabinet? Qui le parti libéral-conservateur a-t-il choisi pour son candidat à la présidence de la chambre? »

Toutes ces questions, partant d'en haut et d'en bas, décèlent, dans toutes les régions ministérielles, une inquiétude et un malaise qui sont les signes les plus vrais de la situation, situation incertaine et périlleuse, s'il en fut jamais.

M. Georges Sheppard galvanise bien encore ce moribond, parce qu'il a horreur de voir cesser la curée si vite. Sa « vertu romaine » se cabre en face de cette opposition qui menace de lui enlever, en un jour, salaire de journaliste, impressions, et honneurs de commissaire-enquêteur! Elle faillit suchemer un jour à la fourche de quatre chemins, où il était allé, sans doute, vendre la poule noire, pour un trésor! Depuis, le trésor est venu; mais l'âme en peine du vendeur ayant perdu sa boussole, ne sait plus lequel des quatre chemins prendre, pour revenir au point de départ.

Les chiffres du *Leader* l'ont tout à fait désorienté et il est à craindre qu'un beau matin on ne le trouve, comme autrefois, loutant MM. Cartier, J. A. Macdonald, Galt et Cauchon, et injuriant MM. J. S. Macdonald, Dorion et autres, dans les colonnes mêmes du *Mercury*.

M. DESSAULLES.

Non, M. Dessaulles, « M. Cauchon » ne « se croit » pas « le meilleur écrivain des deux mondes »; mais il vous en « croit » le plus mauvais écrivain, si l'on en excepte, toutefois, votre confrère, *organe* de Québec. M. Dessaulles, ce n'est pas un hippopotame dansant sur la corde tendue; c'est une balaine encerclée de rochers et se débattant dans une eau boueuse, où elle n'a ni assez de profondeur ni assez d'espace pour nager.

Il a beau faire, le cher homme, il n'a pas oublié la tour centrale; comment, en effet, un prisonnier oublierait-il les barreaux de sa prison qui sont sans cesse devant ses yeux pour lui rappeler qu'il n'est pas libre?

« M. Cauchon se persuade », dit-il, « qu'il peut infliger un supplice moral. »

Non, en toute franchise, M. Cauchon n'a jamais prétendu infliger à M. Dessaulles un *supplice moral*, car de ces supplices là, l'ancien maire-trésorier de Saint-Hyacinthe n'en est pas susceptible. Le supplice fut tout matériel; les murs matériels de la tour se dressaient sans cesse infranchissables devant lui; il avait beau se tourner en tous sens, il ne trouvait point d'issues.

N'est-ce pas ce savant architecte, qui trouva 150 murs où il n'en existait que 9? qui fit avec 220 toises de pierre une tour qui devait en absorber 1200 et plus? qui appuya la tour centrale sur la façade de l'édifice lorsqu'elle en était éloignée de 9 pieds? qui ne trouva que deux piliers là où il y en avait quatre? qui donna 5 pieds à ces piliers lorsqu'ils en avaient plus de 10 de diamètre? qui découvrit que le mur de la façade subissait un retrait de plusieurs pouces à sa base, où il y avait au contraire un élargissement de 3 pouces, etc.?

Il promettait de prouver ses assertions par le rapport de la commission! L'a-t-il fait? Non; mais il continuera à mentir.

L'aimable conseiller dit que nous l'avons enfermé en esprit dans la tour. En esprit? la chose n'était pas possible!

Il ne peut pas prouver ses avancées; mais pour faire oublier ses déconvenues, ses humiliations et ses fêlures, il répète pour la millième fois ses insinuations contre M. Cauchon. Nous pouvons assurer l'ancien secrétaire-trésorier que M. Cauchon n'a ni trépidé avec les dépôts publics, ni fraudé ses créanciers... M. D. de l'avis de parler, de crainte de tomber dans la libelle! Mais il n'est pas sérieux, il sait bien qu'il a cessé depuis longtemps d'être un agent responsable, et qu'il n'est pas de ceux que l'on peut poursuivre pour libelle! Puis, le supplice, le supplice moral n'aurait, de son propre aveu, aucun effet sur lui. Il ne resterait que le pilori matériel. Mais celui-ci est depuis longtemps aboli.

M. Dessaulles ment, les yeux ouverts et le livre devant les yeux, quand il dit: « Nous rappellerons à M. Cauchon que n'a pas souffert mot du témoignage de M. Trudeau, qui prouve péremptoirement que lui, M. Cauchon, payait des sommes immenses sans s'occuper le moins du monde qu'elles fussent dues ou non, » puisque M. Cauchon a invoqué le témoignage de M. Trudeau dans la chambre même, et que nous y avons eu recours à plusieurs reprises dans le *Journal*.

Ce témoignage de M. Trudeau, malgré les tortures auxquelles le hideux triumvirat a soumis le secrétaire du bureau des Travaux Publics, exorène parfaitement M. Cauchon et des accusations de la commission d'Outaouais et des calomnies payées du vertueux Sheppard, du trinitaire Bristow et du généralissime de Saint-Charles.

Si M. Dessaulles avait cru que ce témoignage de M. Trudeau condamnerait M. Cauchon, il se fut hâté de le publier; il ne l'a pas fait, et pourquoi? Nous l'engageons à le publier *in extenso*, avec la promesse de l'analyser avec lui, et nous lui promettons de lui en donner un compte plus clair que celui qu'il a donné des deniers de la corporation de Saint-Hyacinthe, après s'être fait trésorier, en contrevenant à la lettre expresse de la loi.

Nous disons encore à M. Dessaulles qu'il ment, quand il dit que M. Cauchon s'est contredit deux ou trois fois dans le témoignage qu'il a donné devant la commission d'Outaouais. Il n'a pas prouvé ni ne pouvait établir ces contradictions. Ce témoignage est encore là; nous l'invitions à établir ses contradictions non-seulement dans son témoignage, mais encore des contradictions entre ce témoignage et celui de M. Trudeau, à l'endroit des paiements faits aux entrepreneurs. Mais nous voulons des *textes* à la place d'assertions, et avec les textes nous promettons de le réduire à la condition humiliante où nous le laissons, l'autome dernier, à l'occasion des édifices d'Outaouais ou de la dette publique.

On ne trouve pas un mot de ce que M. Dessaulles met en *italiques*, dans le témoignage de M. Trudeau! Cela n'étonnera personne.

M. Dessaulles croit défendre sa conduite dans le conseil municipal de Saint-Hyacinthe, en disant que ce conseil a subéquentement passé une résolution déclarant qu'il n'a rien fait qui n'ait été sanctionné et approuvé par le conseil!

Cette résolution prouve uniquement que M. Dessaulles avait dans le conseil des amis qui voulaient le sauver! Les choses réglées après coup ne peuvent effacer le passé dont l'histoire se trouve dans le dossier du procès intenté par lui-même.

Il nous demande « lequel a sur l'autre le droit du mépris. » Il est tellement descendu maintenant qu'il ne peut plus mépriser; et, pour nous, le courage du mépris nous manque devant cette « ruine » morale, et le cœur affaibli de dégoût, nous nous contentons de détourner les yeux dans la tristesse.

La théorie pour expliquer comment il se fait que l'évaluation des commissaires dépasse de \$273,000 celle de M. Killaly, est merveilleuse! Écoutez-la:

« Cette évaluation ressemblait à toutes celles faites par M. Killaly, chaque fois qu'il a l'occasion d'en faire une. On a bien donné les contrats pour \$648,000! N'en a-t-on pas moins dû penser plus de \$3,000,000! Or, l'estimation de M. Killaly était faite pour cacher la véritable dépense, etc. »

Or, disons nous, de notre côté, cette évaluation de \$648,000 a été faite par des hommes que le gouvernement garde, emploie et paie encore largement, tandis que les documents publics attestent que M. Killaly déclara dans le temps que les édifices coûteraient plus de trois fois cette somme. M. Dessaulles a pourtant arrangé sa phrase de manière à faire croire que c'est M. Killaly qui a fait la première évaluation!

M. Dessaulles trouve des outrages et des calomnies pour ruiner la réputation d'un compatriote; mais a-t-il un mot pour blâmer M. Keefer qu'il sait être l'auteur de toutes les grandes erreurs qui ont coûté si cher au pays? Cependant ne nous plaignons pas, l'ancien maire-trésorier de Saint-Hyacinthe subit fatalement les inspirations de son mauvais cœur.

Le *Quebec Mercury* continue toujours à avoir des inquiétudes sur l'avenir de ses maîtres. M. George Sheppard appelle les membres de l'opposition des *corruptionnistes*, et dit qu'ayant été chassés du pouvoir, ils deviennent conspirateurs, travaillant à créer de l'antagonisme entre les deux provinces.

Ces *corruptionnistes* sont les mêmes hommes que leur indigne serviteur d'alors, M. George Sheppard, défendait avec acharnement dans les colonnes de la *Chronicle*, et qu'il insulte, aujourd'hui, avec autant d'acharnement, dans celles du *Mercury*. *Tempora mutantur et mutatur in illis*. On peut encore dire: *o tempora!* mais on ne peut plus dire: *o mores!*

L'antagonisme, c'est M. J. S. Macdonald qui l'a appelé du fond des cœurs, en menaçant, il y a quelque temps, dans le *Mercury*, le Bas-Canada, de nous ne savons quelle vengeance, s'il osait résister à la majorité haut-canadienne. Suivant le premier ministre et son organe, il n'y aura pas d'antagonisme à la condition que le Bas-Canada accepte servilement et silencieusement la domination du Haut-Canada.

Ces outrageantes menaces révèlent les dangers de la situation et font réfléchir tous les amis sincères du pays.

Rien jusqu'à ce moment n'est encore réglé au sujet du successeur de M. Drummond.

Le frère de M. Geoffrion, le nouveau député de Verchères, vient d'être nommé à sa place de registraire de ce comté.

La *Minerve* condamne énergiquement cette substitution qui porte atteinte, d'une manière détournée, à l'indépendance du parlement, en laissant en partage dans la famille d'un député le revenu d'un bureau d'enregistrement.

Le *Pays* trouve que M. Dorion n'a fait « qu'un simple acte de justice envers le député-registraire de Verchères en le substituant à son frère, après la résignation de celui-ci. »

Il est seulement dommage que M. Dorion n'ait pas pratiqué partout la même doctrine, et qu'il ait refusé de faire ce « simple acte de justice » envers M. de La Gorgendière, le député-registraire du comté de Portneuf, après la mort de M. Roger Lelièvre!

M. Geoffrion n'eut de successeur qu'après l'élection, parce qu'il avait intention de reprendre sa place s'il était battu, et le jeune Geoffrion ne fut nommé, pour remplacer son frère, que parce que la voix de celui-ci est un appoint dans la présente situation de la chose publique; tandis que M. de La Gorgendière, n'ayant pas d'influence politique, dut céder sa place au frère d'un ministre!

Voilà où conduisent la logique de M. Dessaulles et la justice du pouvoir.

Nous lisons dans le *Courrier de Saint-Hyacinthe*:

« Nous nous sommes efforcés depuis quelque temps, dans les articles que nous publions sur la situation, de faire comprendre la nécessité où les amis du pays se trouvaient de se rallier sous un même étendard et d'opérer une fusion d'hommes et d'idées propre à concilier les divers intérêts des parties modérées, à faire disparaître les répugnances que font naître certaines alliances et à ramener l'unité d'action entre les hommes qui se disposent à combattre pour la même cause. Nous avons lieu de croire que notre voix a été entendue en haut lieu; et nous sommes heureux de constater dans le ton de la presse conservatrice en général, et dans l'accueil qu'elle a fait à nos articles, un esprit de conciliation, et un désir d'entente et de concorde qui peuvent donner de légitimes espérances pour l'avenir. »

Le *Journal de Québec*, qui, comme on le sait, est l'organe de l'opposition à Québec, reproduit, dans son dernier numéro, notre article éditorial du 10 courant et l'accompagne des remarques suivantes: « Nous disions, il y a quelques jours: Les hommes du Bas-Canada qui possèdent encore sa confiance, ainsi que vient de l'établir l'élection générale, seront prêts, dans l'occasion, à faire tous les sacrifices personnels nécessaires pour arracher le Bas-Canada au danger qui le menace. »

« Jamais nous n'avons vu les esprits sérieux aussi préoccupés de l'avenir qu'en ce moment et jamais ils n'ont autant senti le besoin des sacrifices personnels, ni autant manifesté la ferme volonté de les faire, parce que dans cette volonté patriotique se trouve dans le dossier le salut du Bas-Canada. Aussi saluons-nous avec bonheur l'article tiré du *Courrier de Saint-Hyacinthe* du 10 juillet. »

Ces paroles sont rassurantes pour le présent et pour l'avenir; car elles acceptent, en les corroborant, les idées que nous avons émises et qui, en dernier analyse, sont la demande indirecte d'un autre ordre de choses que celui des dernières années, ces paroles semblent être une exécution et une garantie que l'intérêt du pays sera considéré dans les circonstances et que le patriotisme, s'appuyant sur des sacrifices personnels inspirera une organisation forte et victorieuse pour le présent et surtout solide et durable pour l'avenir. »

La reproduction que la *Minerve* elle-même fait de notre article donne plus de raisons d'être encore à notre opinion et à nos espérances, et nous fait croire davantage que l'homme que ce journal représente d'ordinaire dans les affaires politiques, partage sur la nécessité de la situation, les sentiments de ses ex-collègues. La position du moment nous inspire une remarque que nous aurions dû faire depuis longtemps: c'est au sujet du langage que les organes du gouvernement tiennent à propos de l'hon. M. Scotte. Ces journaux luttent à qui mieux mieux pour voir lequel fera à l'ex-chef du ministère bas-canadien la meilleure courbette et la plus gracieuse révérence: nous devons à la vérité de dire qu'aucun d'eux ne réussit, et que tout ce qui est fait ressemble plutôt à de laides grimaces qu'à d'autres choses. Nous ne concevons pas quelle espérance les amis du gouvernement du jour peuvent conserver au sujet du chef des libéraux modérés, ni sur quel peuvent se fonder leurs ridicules prétentions.

Tout esprit sensé, en effet, comprendra que la dernière expression des paroles que l'hon. M. Scotte adressait à ses électeurs du comté de Saint-Hyacinthe, est une réprobation complète de l'ordre de choses actuel et que d'ailleurs l'hon. monsieur doit préférer se rallier à des hommes qui ont voté ouvertement contre lui, et à combattre durant les années dernières, plutôt que de servir d'autres hommes qui le trahissaient et le sacrifiaient en secret au moment même où ils votaient pour lui.

On lit dans la *Gazette des Campagnes*:

« Les moissons continuent à donner de bonnes espérances, quoiqu'en certains lieux la sécheresse ait causé des retards regrettables. Dans certaines paroisses de la Beauce, ces retards regrettables ont pu être observés en plus d'un endroit. La crue extraordinaire des eaux du printemps, cette année, a pu être la cause de ces retards, et la sécheresse peut expliquer ailleurs le même résultat. Et revanche, si l'aspect d'ordinaire si riant et si riche des moissons dans la Beauce, semble, cette année, faire défaut en quelques lieux, ce défaut accidentel est bien racheté par la vue des nouvelles églises qu'on y a bâties tout récemment. On peut dire d'abord que toute la rive, depuis Ste. Marie jusqu'à Ste. Georges, est ornée d'églises qui feraient honneur à St. Laurent, dans ses quartiers les plus fréquentés. On dit que les citoyens de la Beauce sont contents des édifices que leur piété, guidée par le zèle et le dévouement de leurs pasteurs, ont élevés à la gloire de Dieu. Certes, ils ont raison. La où Dieu a sa demeure, là il se plaît davantage à faire voir que ses édifices sont d'habiter avec les enfants des hommes. » Et quand cette demeure que lui ont consacrée les hommes est digne autant que possible à la faiblesse des moyens humains de la Majesté Souveraine qui veut bien l'habiter, alors les bénédictions doivent être espérées plus grandes et plus durables. L'Eglise de Sainte-Marie est dans le genre gothique; elle est, en premières lignes, en comparaison avec ce qu'il y a de plus satisfaisant déjà dans ce genre en ce pays. L'Eglise de Rimouski est certes un beau vaisseau. Simple dans son ornementation, elle offre un ensemble régulier et bien proportionné dans ses trois nefs non interceptées dans leur hauteur par des galeries latérales. Ses belles et hautes fenêtres, par la même restent libres dans leur élancement, ainsi que les colonnes, pour compléter et harmoniser heureusement tout cet ensemble. L'Eglise de Beaufort, à part les limites un peu retrécies de ses chapelles latérales, possède les mêmes avantages. A Sainte-Marie, l'élégance et l'intelligence des formes, l'exactitude des proportions, le décor plein de goût qui règne dans les voûtes et dans leurs retombées, ainsi que dans le revêtement des colonnes et dans les rampes de ces galeries. Avec un plan et des intentions tout à fait dignes du but louable qu'on se propose, il est guère facile parfois en pratique, quand il s'agit de rester dans les règles de la prudence, ou plutôt dans les lois infranchissables de la nécessité sous le rapport financier, de donner à un beau plan toutes ses exigences, et à ses louables intentions toute leur portée. Voilà qui explique abondamment la présence des galeries latérales dans quelques-uns de nos édifices sacrés qui ne sont point à double étage. »

L'Eglise de Saint-François de la Beauce, nouvelle aussi, et du genre grec, retracé fidèlement, mais à dimensions moindres, avec un étage excepté, le beau travail et la décoration discrète de l'église de Notre-Dame de Lévis, dont il a été parlé déjà dans la presse. A Saint-Georges de la Beauce il se bâtit aussi actuellement une nouvelle église que nous n'avons point vue. Les frères Bretons, de Québec,

auront eu le mérite d'avoir mis la main au bel ouvrage qui distingue l'église de Sainte-Marie. A Saint-François, c'est M. Dion, élève et compagnon de feu M. Paquet, qui a à tout le mérite de son œuvre. On a déjà dit qu'à Sainte-Marie on n'attendait pas moins d'un digne curé du lieu que le magnifique temple qu'on y voit aujourd'hui. Ajoutons qu'à Saint-François le mérite de l'œuvre à laquelle a présidé si activement le zèle curé de la paroisse, lui sert de très-bonnes preuves dans le genre pour l'avenir. »

Nouvelles d'Amérique.

(Par voie télégraphique.)

La tranquillité a régné à New-York, pendant la journée de dimanche. Les divers quartiers de la ville ont été très paisibles, il n'y a pas eu l'ombre d'un désordre. Des milliers de personnes ont visité la scène des derniers conflits et la conscription était le sujet de toutes les conversations.

Le tirage au sort ne sera repris que quand la tranquillité sera parfaitement rétablie et annoncée publiquement. Alors le gouvernement sera prêt à faire exécuter cette mesure. Il est possible qu'une semaine s'écoule avant la reprise du tirage au sort.

On assure qu'à l'attaque opérée par les émeutiers sur la fabrique dite *Union Steam Works*, les émeutiers se sont emparés de 3,500 mousquets dont 300 seulement ont été retrouvés.

Le consul anglais a informé le commissaire de la police, à New-York, qu'il a fait mettre le navire *Challenger* en position dans la rivière afin de protéger les marins de couleur, qui sont sujets de la Grande-Bretagne.

Une lettre de la Nouvelle-Orléans, reçue à New-York, lundi, mande que l'amiral Porter prendra le commandement de la flotte du Mississippi et que l'amiral Farragut commencera des opérations d'un autre côté contre les confédérés.

Le *Herald* de New-York a appris par un dépêche spéciale transmise de Washington, dimanche, que l'armée confédérée ne s'était pas avancée vers Calpeper, aussi rapidement qu'on l'avait supposé généralement.

Il y a de bonnes raisons d'affirmer que la masse de l'armée de Lee est encore dans le voisinage de Winchester. Il y a aussi une force nombreuse de confédérés à Banker Hill, qui est entre Winchester et Martinsburg.

Les journaux du Nord disent qu'il serait inopportun de préciser l'endroit où se trouve l'armée de Meale, mais ils croient pouvoir déclarer qu'il pourra encore compléter la destruction des restes de l'armée confédérée.

L'*Enquirer* de Philadelphie d'hier annonce, sur la foi d'une dépêche télégraphique datée de Hagerstown, dimanche, que l'arrière-garde de l'armée de Lee a laissé Martinsburg à 2 heures, samedi matin.

Le général Lee retrahirait par Strasburg et Staunton non par Calpeper.

Derniers avis d'Europe.

(Par voie télégraphique.)

L'arrivée à New-York, dimanche, du steamer *Hansa*, nous met en possession de nouvelles d'Europe jusqu'au 8.

Le comte Russell a déclaré dans la Chambre des Lords qu'il ferait, le 10, une déclaration concernant la Pologne.

Dans la Chambre des Communes, M. Roebuck a demandé à lord Palmerston de fixer à jeudi, le 9 la reprise des débats sur la reconnaissance de la confédération du Sud. Lord Palmerston a fixé les débats à lundi, le 13.

Le premier ministre de l'Angleterre a dit que son gouvernement n'avait aucun engagement qui le liait à faire la guerre pour le compte de la Pologne, si la guerre éclatait à ce sujet entre la France et la Russie.

Le Parlement anglais a voté £650,000 pour les défenses nationales.

Le commerce est florissant en France et les récoltes donnent les plus belles espérances.

Le gouvernement national de la Pologne a accepté une conférence des puissances sur la question polonaise, à condition que la Russie accorde une armistice et que ses représentants soient admis dans la conférence.

La Russie attendait le résultat des débats qui doivent avoir eu lieu, le 10, dans le Parlement anglais, sur la motion de M. Hennessy, relativement à la question de la Pologne, afin de modeler sa réponse sur l'attitude du Cabinet anglais.

Les insurgés ont battu les Russes dans la Volhynie. Orliński a taillé en pièces un détachement russe.

Rochebrun, un français, qui commande des insurgés polonais, a paru avec 600 hommes bien armés sur la rive russe du Pruth.

De nombreux détachements de Polonais sont près de Alkizes.

Wielopolski a résigné.

Le recrutement s'opère avec un grand succès en Sicile.

Des désordres ont eu lieu récemment en Grèce, par suite de l'arrestation du lieutenant Lotzenko.

Les insurgés ont attaqué la barque d'Athènes et 50 personnes ont été tuées et blessées.

Le bâtiment a été occupé subéquentement par des marins anglais, français et russes.

Les légations anglaises, françaises et russes ont adressé une note identique à l'Assemblée Nationale, déclarant que si l'ordre ne se rétablissait pas les consuls partiraient.

Aux dernières nouvelles les désordres continuent.

M. le rédacteur.

Il paraît que j'ai touché juste dans ma correspondance de jeudi, puisque voici venir, vendredi, dans la *Réforme*, une attaque toute personnelle dirigée contre M. L. H. Huot, qu'on y nomme sans raison, et qui, probablement, s'il suit mon conseil, ne s'inquiétera guère d'y répondre; cette attaque dans la réalité me touche seul et personne autre que moi.

On m'y traite ni plus ni moins de menteur, c'est une accusation comme une autre pour vous, M. le *Citoyen de Saint-Roch*, mais si vous avez le droit de m'accuser, j'ai celui d'exiger vos preuves. Il semble à tout homme intelligent, M. le correspondant, que vous n'avez pas dû attendre que je vinsse vous les demander, mais que vous eussiez dû les donner en même temps que vous portiez votre accusation, et montrer par elles que j'étais un menteur.

Vous dites: « J'étais présent aussi à l'assemblée, et je déclare que l'auteur de la correspondance en question a fait des insinuations fausses et prête au député de Québec-Est des paroles qu'il n'a pas dites. »

Vous dites cela, vous! Eh bien, écoutez ce que je viens vous dire à mon tour: J'étais présent aussi à cette assemblée, et je déclare que mes avancées dans ma correspondance sont vraies de tout point, que je n'ai fait aucune insinuation fautive, et que les paroles de M. Huot que j'y cite ont été bien et dûment dites et prononcées par M. Pierre Huot lui-même. Pour le moment, mon affirmation vaut la vôtre, M. le

correspondant, et même davantage, car elle sera appuyée, au besoin, du témoignage de tous ceux qui comme vous et moi étaient présents.

Je pourrais vous renvoyer l'épithète que vous m'appliquez, mais ce sont de ces mots dont se servent seulement ceux qui ont tort et qui sont exaspérés de se voir dire des vérités fort dures sans pouvoir répondre quelques mots de bon sens et de bon ton.

Vous me dites, sous forme d'avertissement, « que les menteurs tôt ou tard reçoivent leur récompense, » tout à l'heure, M. le correspondant, vous m'écrivez que grossier, maintenant vous sentez le fier à bras.

Vous avez donc tort puisque vous me faites des menaces.

Pour un *Citoyen de Saint-Roch* comme pour vous, M. le rédacteur, je suis et serai toujours

Présent.

Québec, 18 juillet 1863.

FAITS DIVERS.

—L'élection d'un membre pour représenter la division électorale de Trent, dans le Conseil Législatif, s'est terminée, mercredi dernier, en faveur de M. Billa Flint. La majorité de celui-ci, sur son opposant, M. P. M. Grover, est de 761 voix.

—Voici un état correct des votes enregistrés à l'élection des comtés de Chicoutimi et de Saguenay:

— L'élection d'un membre pour représenter la division électorale de Trent, dans le Conseil législatif, s'est terminée, mercredi dernier, en faveur de M. Billa Flint. La majorité de celui-ci, sur son opposant, M. P. M. Grover, est de 761 voix.

— Voici un état correct des votes enregistrés à l'élection des comtés de Chicoutimi et de Saguenay :

	Price.	Kane.
Chicoutimi.....	275	127
La Terrière.....	90	43
Bagotville.....	104	62
Tremblay (Sainte-Anne).....	87	17
Grande Baie.....	44	49
L'Anse Saint-Jean (Roberval).....	44	0
L'Anse Saint-Jean (St-Jean).....	36	1
Hébertville (La Barre).....	55	12
	795	311

